


| | | |
|-------------------------|--|---|
| Numéro | DL180117-BP01 |  Illkirch-Graffenstaden |
| Nature de l'acte | Délibération | |
| Matière | Domaine – Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé | |
| Objet | Convention d'occupation du site de l'ancienne gravière ETM par l'entreprise TRABET pour mise en conformité par comblement partiel des berges | |

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 15 février 2018

L'an deux mil dix-huit le quinze février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude FROEHLY, Maire, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Séverine MAGDELAINÉ ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLY
- Madame Huguette HECKEL ayant donné procuration à Monsieur Bernard LUTTMANN
- Monsieur Naoufel GASMI ayant donné procuration à Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER
- Monsieur Jacques BIGOT ayant donné procuration à Monsieur Henri KRAUTH
- Monsieur Michel WAGNER ayant donné procuration à Monsieur Richard HAMM
- Monsieur Emmanuel LOUIS ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE ayant donné procuration à Monsieur Jérémy DURAND
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur André KUHN ayant donné procuration à Monsieur Patrick FENDER

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents : | 26 |
| Nombre de conseillers votants : | 35 |
| Date de convocation et affichage : | 9 février 2018 |
| Date de publication délibération : | 20 février 2018 |
| Date de transmission au Contrôle de Légalité : | 20 février 2018 |

III. PATRIMOINE COMMUNAL

1. CONVENTION D'OCCUPATION DU SITE DE L'ANCIENNE GRAVIERE ETM PAR L'ENTREPRISE TRABET POUR MISE EN CONFORMITE PAR COMPLEMENT PARTIEL DES BERGES

Par délibération du 18 mai 2017 le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'occupation du site de l'ancienne gravière ETM par la société TRABET.

Suite à cette approbation, le Préfet du Bas-Rhin a pris le 11 juillet 2017 un arrêté autorisant cette activité. Une convention a alors pu être signée puis notifiée à l'entreprise le 24 juillet 2017.

La société TRABET a ainsi réalisé ses premiers remblaiements pour un total de 18 068 m³ d'août à décembre 2017. Cette occupation génère une redevance prorata temporis de 56 250 € (135 000 €/an) au titre de l'année 2017.

Conformément à la négociation avec l'entreprise et au cahier des charges, il sera également appliqué une part variable à la redevance au-delà de 40 000 m³ selon le calcul suivant :

1,80 €/m³ de 40 000 m³ à 75 000 m³ puis 3,90 €/m³ au-delà de 75 000 m³.

Pour l'année 2017, la mise en place de l'activité par l'entreprise n'a pas permis d'atteindre le seuil de déclenchement de la redevance variable. En revanche, l'activité sur une année pleine en 2018 générera une redevance variable.

Il convient de rectifier l'annexe « dispositions financières » de la convention avec cet élément qui servira de base aux calculs de la redevance variable pour toutes les années futures.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du site de la gravière par la société TRABET avec ce détail du calcul de la part variable.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 28

Abstentions : 7

Pour extrait conforme

Le Maire
Claude FROEHLI

